



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le treize avril deux mil vingt-trois, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 25

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 09

M. Frédéric Hucheloup à M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau à Mme Elodie Simoes, M. Bruno Drevon à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny à Mme Chrystelle Coffin, Mme Valérie Péresse à M. Jean-Pierre Conrié, M. Arnaud Bertrand à M. Omar N'Dior, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à M. Philippe Ferret, M. Hugues Orsolin à M. François Daviau.

Absent non représenté : 01

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2023-04-19/52

Objet : acquisition d'une parcelle de voirie privée située Place Lucien Bossoutrot.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2241-1 et suivants,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et suivants et L.2141-1 et suivants,

VU le procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle des copropriétaires du 13 à 27 place Lucien Bossoutrot, 29 à 35 place Lucien Bossoutrot, 2 avenue Louis Breguet, 7 rue René Boyer, 78140 Vélizy-Villacoublay, en date du 14 avril 2022,

VU le plan de division annexé à la présente délibération,

VU les avis favorables, à l'unanimité, rendus par les commissions Ressources, Aménagement et Environnement, et, Solidarités-Qualité de Vie, réunies en séances le 11 avril 2023,

CONSIDÉRANT que la SEMIV a procédé en 2022 au réaménagement de son parking de la Place Lucien Bossoutrot afin d'optimiser et d'améliorer l'espace de stationnement, tout en introduisant des îlots d'espaces verts et des plantations d'arbres sur une emprise jusqu'alors entièrement minéralisée,

CONSIDÉRANT que ces travaux ont permis le réaménagement d'une partie de la voie de liaison entre la partie ouest de la rue des Écoles et l'avenue du Capitaine Tarron,

CONSIDÉRANT que l'extrémité ouest de cette voie reste à ce jour située sur l'emprise foncière de la résidence Vélizy Village,

CONSIDÉRANT qu'afin de régulariser son usage public de longue date, l'assemblée générale des copropriétaires de cette résidence a approuvé, le 14 avril 2022, la cession de cette emprise de 262 m² à la commune de Vélizy-Villacoublay à l'euro symbolique,

CONSIDÉRANT que cette acquisition par la Commune permettrait, outre la régularisation d'une situation de fait, de procéder à l'entretien rendu nécessaire par son usage public,

ENTENDU l'exposé de Madame Valérie Sidot-Courtois, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique du lot A du plan de division de la parcelle cadastrée AM 171, établi le 23 février 2023 par le cabinet Qualigéo Expert et annexé à la présente délibération, auprès de la copropriété de la résidence Vélizy Village.

PRONONCE le classement de cette emprise de voirie dans le domaine public communal à l'issue de son acquisition.

Délibération n° 2023-04-19/52

Objet : acquisition d'une parcelle de voirie privée située Place Lucien Bossoutrot.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous actes permettant ce transfert de propriété.

Fait et délibéré en séance le 19 avril 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230425-DEL_23_04_19_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2023

Acte affiché du 02/05/2023 au 03/07/2023